

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 5 MARS 2013**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, cinquième jour du mois de mars deux mille treize, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Les conseillers régionaux : M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Gilles Dolbec, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir et de M. André Bergeron pour le point 2.1.6.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, déclare qu'il se retirera des discussions relatives au point 2.1.6 "DIHR - Normes comptables pour les OBNL" puisqu'il y a apparence de conflit d'intérêts en ce qui le concerne.

1559-03-13    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 1.2.2 D): État de la situation relativement aux montants attribués à chacune des municipalités.
- 2.- Ajout du point 2.1.6: DIHR - Règles de gestion comptable.
- 3.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1560-03-13    Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,  
Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 5 février 2013 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0**            **URBANISME**

**1.1**            **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1**        **Avis techniques**

**A)**            **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**A.1**          **Règlement 1130**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1130 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C. En l'occurrence, ce règlement modifie certains usages permis à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de même que des dispositions relatives au mur mitoyen entre 2 habitations unifamiliales et des logements contigus.

**A.2**          **Règlement 1135**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1135 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C. En l'occurrence, ce règlement crée une nouvelle zone et l'assujettie à un PIIA. Il vise également à agrandir une zone pour y autoriser l'entreposage extérieur, etc.

**A.3**          **Règlement 1136**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1136 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C. En l'occurrence, ce règlement agrandit une zone et autorise les usages de la sous-classe "vente en gros", "entrepreneurs", etc.

**B)**            **Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville: Règlement 2013-357-1**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2013-357-1 de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C. En l'occurrence, ce règlement ajoute une orientation d'aménagement afin d'assurer une gestion adéquate de l'eau en vue de préserver la qualité et la quantité de cette ressource. Des éléments de mise en œuvre et une politique sectorielle concernant ce sujet y sont également intégrés.

**1.1.2**        **Divers**

**A)**            **CCA - Représentants des agriculteurs et des citoyens**

Le directeur général soumet la liste des représentants des agriculteurs ayant été transmise par la Fédération de l'UPA de la Montérégie. Les membres du comité administratif souhaitent obtenir l'identification des secteurs d'activités des personnes proposées. De plus, il est demandé d'obtenir plus de candidatures provenant du côté ouest de la rivière afin d'assurer une représentativité équitable.

En ce qui a trait à la suggestion de la personne représentant les citoyens au sein du CCA, une résolution du conseil de la municipalité d'Henryville sera transmise sous peu. À suivre.

**B)**            **Commission mixte internationale (CMI) - Plan d'étude provisoire**

Les membres du comité administratif prennent acte du résumé formulé par l'aménagiste de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Caroline Roberge, en ce qui a trait au dépôt du plan d'étude provisoire de la Commission mixte internationale relatif à la détermination des mesures visant à atténuer les inondations et leurs répercussions dans le bassin du lac

CAPV2013-03-05

Champlain et de la rivière Richelieu. En l'occurrence, trois scénarios sont proposés, à savoir:

#### Option A

- Coût: 5 020 000\$
- Durée: 3 ans
- Modélisation du bassin afin de se doter d'une cartographie des inondations et être capable de faire des prévisions de crues en temps réel
- Comprendre les causes et les répercussions des inondations
- Regarder les adaptations possibles afin de mettre en place des mesures d'atténuation structurelles ou non

#### Option B

- Coût: 10 020 000\$
- Durée: 5 ans
- Effectuer les mêmes travaux que l'option A en ajoutant des mesures d'atténuation structurelles modérées à la modélisation, le tout en analysant les impacts sur tous les usages du bassin (milieux humides, faune, cadre bâti, industries, commerces, municipalités, etc.)
- Trouver la meilleure solution dans une démarche de vision commune

#### Option C

- Coût: 14 070 000\$
- Durée: 5 ans
- Effectuer les mêmes travaux que l'option A et l'option B en ajoutant des variations extrêmes à la modélisation par exemple des modèles d'érosion, de catastrophes, de pluies abondantes, etc., le tout en y intégrant des solutions d'atténuation de toutes sortes y compris le dragage des hauts-fonds, des ouvrages de régulation des débits, etc. afin d'en analyser les impacts et les répercussions de toutes solutions proposées

Il est précisé que des réunions d'information se tiendront dont une à Saint-Jean-sur-Richelieu le 12 mars 2013 à compter de 19h00.

### **1.2 Développement économique**

#### **1.2.1 Prolongement de l'autoroute 35 - Échéancier des travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à solliciter les députés provinciaux du territoire pour que le gouvernement respecte l'échéancier initial établi pour le prolongement de l'autoroute 35.

#### **1.2.2 Pacte rural**

##### **A) Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville - Suivi du dossier**

Ce dossier est reporté puisque les représentants de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville achemineront un complément d'information concernant le projet de parc bi-génération.

##### **B) Rapport annuel**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à approuver et transmettre le rapport annuel du pacte rural tel que requis par le MAMROT.

##### **C) Modifications du plan de travail**

Annuellement, le plan de travail du pacte rural 2007-2014 est mis à jour. Les modifications seront transmises à chacun des membres en prévision de la séance régulière du 13 mars prochain.

**D) Montants attribués aux municipalités**

Le directeur général soumet que les municipalités doivent démarrer leurs projets au cours de l'année 2013 afin de bénéficier du montant qui leur est réservé à même le pacte rural 2007-2014 autrement, les subsides seront retournés au gouvernement du Québec.

**1.2.3 Orientation 10 du plan métropolitain d'aménagement**

**A) Démarches avec les MRC de la Couronne Sud - Suivi**

Le directeur général soumet que les préfets de la Couronne Sud ont entériné une résolution le 29 janvier dernier afin, entre autres, de confirmer au gouvernement du Québec l'importance de maintenir l'orientation 10 afin d'assurer la cohérence de planification des territoires. En conséquence, les démarches conjointes sont suspendues jusqu'à la prochaine réunion de la Table de concertation des préfets de la Montérégie.

Par ailleurs, la réunion technique qui devait intervenir au cours du mois de février, a été annulée.

**B) Démarches conjointes de 4 MRC**

Le directeur général soumet que le territoire des MRC Des Maskoutains, Pierre-de-Sorel, Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu est totalement exclu de celui de la CMM. En conséquence, les problématiques reliées à l'orientation 10 sont similaires. Une réunion technique est intervenue la semaine dernière et un projet de résolution est proposé pour adoption par le conseil des 4 MRC. Les membres du comité administratif suggèrent d'entériner cette résolution demandant au gouvernement du Québec de modifier l'objectif 9 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la CMM en vue de l'élaboration du plan métropolitain d'aménagement et de développement afin d'exclure ces territoires.

Par ailleurs, une demande de rencontre sera formulée avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour discuter de cette demande. Subséquemment, une conférence de presse au plan national pourrait être organisée. Ce dossier fera l'objet de discussions préalablement à la séance ordinaire le 13 mars. À suivre.

**C) Rencontre avec les députés provinciaux**

Les membres du comité administratif suggèrent qu'une rencontre avec les 3 députés provinciaux du territoire intervienne avec les membres du conseil relativement aux impacts de l'orientation 10 concernant les orientations gouvernementales en ce qui a trait au plan d'aménagement métropolitain. Le tout sera discuté en séance de travail préalablement à la séance régulière, le 13 mars.

**2.0 FONCTIONNEMENT**

**2.1 Finances**

**2.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 mars.

**2.1.2 Aide financière accordée à divers organismes - Remise**

Préalablement à la séance ordinaire du 13 mars 2013, les représentants de la Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu (20 000\$), le Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu (1 500\$) de même que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la «Soirée Ès Arts» (1 500\$) seront présents pour la remise de l'aide financière accordée.

CAPV2013-03-05

**2.1.3 Fourniture et installation d'équipement de climatisation -  
Octroi de contrat**

**CONSIDÉRANT** les 4 soumissions reçues pour la fourniture et l'installation d'équipement de climatisation pour le site de relève situé à Saint-Blaise-sur-Richelieu;

**EN CONSÉQUENCE;**

1561-03-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,  
Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'OCTROYER** le contrat relatif à la fourniture et l'installation d'équipement de climatisation à la firme GNR CORBUS Inc. pour un montant de 4 796,50\$ plus taxes, le tout conformément à sa soumission déposée le 28 février 2013;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**2.1.4 États financiers 2012 - Délai de remise**

Le directeur général soumet aux membres du comité administratif que l'état de santé du vérificateur ne permet pas de transmettre les états financiers au MAMROT en conformité des dispositions du Code municipal soit, au plus tard le 30 avril 2013;

**EN CONSÉQUENCE;**

1562-03-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'honorable Sylvain Gaudreault, que les états financiers au 31 décembre 2012 de la MRC du Haut-Richelieu ne pourront être déposés dans les délais impartis à l'article 176.2 du Code municipal pour cause de maladie grave du vérificateur nommé;

**DE SOUMETTRE** au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu fera diligence au cours des prochaines semaines afin que les états financiers lui soient transmis le plus tôt possible.

ADOPTÉE

**2.1.5 Demande d'appui - MRC des Basques: Indice d'équité relatif  
à la collecte sélective**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer la demande de la MRC des Basques afin qu'un indice d'équité soit établi par le gouvernement du Québec relativement au remboursement des coûts de la collecte sélective et ce, pour les municipalités de villégiature saisonnière importante.

M. Patrick Bonvouloir quitte la salle de réunion considérant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement au dossier DIHR-Normes comptables pour les OBNL.

**Aparté - Nomination d'un président**

1563-03-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

CAPV2013-03-05

Résolution 1563-03-13 - suite

Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

De procéder à la nomination de M. André Bergeron à titre de président pour l'analyse du point 2.1.6 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE

M. Bergeron assume la présidence pour le point suivant de l'ordre du jour.

**2.1.6 DIHR - Référentiel comptable pour les OBNL**

**CONSIDÉRANT** la directive émise par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans son document "Guide sur les normes comptables pour les organismes sans but lucratif contrôlés par les organismes municipaux" en juin 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu ne considère pas l'organisme Développement Innovations Haut-Richelieu comme faisant partie de son périmètre comptable puisque plusieurs critères de contrôle ne sont pas rencontrés;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'éviter toute ambiguïté, il y a lieu à préciser à Développement Innovations Haut-Richelieu, qu'il peut prendre le référentiel comptable qui convient le mieux à ses activités;

**EN CONSÉQUENCE;**

1564-03-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux, M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, s'étant retiré des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement au présent dossier et étant sorti de la salle des délibérations;

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le directeur général à signer une lettre acheminée au conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu afin de confirmer qu'il peut prendre le référentiel comptable qui convient le mieux à ses activités.

ADOPTÉE

M. Patrick Bonvouloir réintègre la salle de réunion et reprend la présidence de la réunion.

**2.2 Fonctionnement - Divers**

**2.2.1 OBV de la rivière Yamaska - Nomination**

1565-03-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, à assister à l'assemblée générale annuelle de l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska qui se tiendra le 28 mars 2013;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

CAPV2013-03-05

**2.2.2 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu - Nomination au conseil d'administration**

Les membres du comité administratif recommandent de reconduire la nomination de Mme Suzanne Boulais afin de siéger à titre de membre du conseil d'administration du Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**3.0 COURS D'EAU**

**3.1 Stations de pompage de la Rivière du Sud**

**3.1.1 Remplacement et acquisition de pompes**

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée le 1<sup>er</sup> mars 2013 par la compagnie Moteurs Électriques Guertin inc. pour le remplacement et l'acquisition d'une deuxième pompe pour la station Humeniuk;

**EN CONSÉQUENCE;**

1566-03-13 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,  
Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le remplacement d'une pompe et l'acquisition d'une deuxième pour la station Humeniuk le tout à être fourni par la compagnie Moteurs Électriques Guertin inc. conformément à sa soumission au montant de 5 094.00\$ plus taxes et installation;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**3.1.2 Station Humeniuk - Réservoir**

Les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution visant à acquérir un réservoir pour la station Humeniuk pour un montant de 22 390,00\$ plus taxes et livraison.

**3.2 Entretien de la digue Lamoureux - Autorisation aux travaux**

**CONSIDÉRANT** les soumissions obtenues en vue de procéder au déboisement et aux travaux d'entretien de la digue Lamoureux;

**EN CONSÉQUENCE;**

1567-03-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,  
Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif octroie le contrat de déboisement et d'entretien de la digue Lamoureux à la compagnie F2 Entretien d'espace vert pour un montant de 7 344,00\$ taxes incluses;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**3.3 Travaux d'entretien et de nettoyage des cours d'eau - Procédures**

Au cours des derniers mois, des travaux sont intervenus relativement à l'adoption d'un règlement relatif aux travaux d'entretien et de nettoyage des cours d'eau. Considérant les problématiques d'application d'un règlement et les pénalités qui y seraient intégrées, après échange, les membres du comité administratif recommandent que le conseil de la

CAPV2013-03-05

MRC du Haut-Richelieu entérine plutôt un guide de procédures relatives aux travaux d'entretien et de nettoyage des cours d'eau de même qu'un formulaire à signer par les riverains de chaque cours d'eau, plutôt qu'un règlement. Ce dossier fera l'objet de discussions préalablement à la séance ordinaire du 13 mars.

4.0 VARIA

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1568-03-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la  
M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 5 mars 2013.

ADOPTÉE

---

Patrick Bonvouloir  
Préfet suppléant

---

Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

André Bergeron  
Président pour l'analyse du point 2.1.6